

Appel à candidatures pour les postes à profil « Hors EI » vacants au 1er septembre 2024

Mouvement départemental des Landes - Rentrée scolaire 2024

Transmettre sa candidature par courriel : pap-diper40@ac-bordeaux.fr
et à l'IEN de circonscription de son affectation actuelle

entre le vendredi 15 mars 2024 et le vendredi 22 mars 2024 (12h00), au plus tard

[Pour visualiser la fiche de poste : cliquer sur son numéro](#)

Postes	ETP	Etablissements	Communes	Circonscriptions	Fiches de poste
Enseignant référent aux usages du numérique (ERUN)	0.50	Circonscription de Dax Centre Landes	Dax	Dax Centre Landes	<u>FP 101</u>
Conseiller pédagogique de circonscription	1	Circonscription d'Aire Tursan	Mont-de-Marsan	Aire Tursan	<u>FP 106 (a)</u>
	1	Circonscription d'Hagetmau Chalosse	Mont-de-Marsan	Hagetmau Chalosse	<u>FP 106 (b)</u>
	1	Circonscription de Mimizan	Mimizan	Mimizan	<u>FP 106 (c)</u>
Conseiller pédagogique départemental « Langue et culture régionale »	1	Circonscription de Dax Sud Adour	Dax	Dax Sud Adour	<u>FP 109</u>
Conseiller pédagogique départemental « Langues vivantes étrangères »	1	Circonscription de Dax Centre Landes	Dax	Dax Centre Landes	<u>FP 110</u>
Conseiller pédagogique départemental « EPS »	1	DSDEN des Landes	Mont-de-Marsan	Dax Sud Adour	<u>FP 114</u>
Enseignant en Occitan	1	EEMU Isle Verte	Soustons	Dax Centre Landes	<u>FP 123</u>
	0.50 + 0.50 (DCOM)	EEMU Gare	Morcenx La Nouvelle		
	1	EEMU	Vieux Boucau Les Bains		
	0.50 + 0.50 (TR)	EMPU	Sorde l'Abbaye	Dax Sud Adour	
	0.50 + 0.50 (TR)	EMPU	Tartas	Hagetmau Chalosse	

Coordonnateur « Territoire éducatif rural (TER) » en Terres de Chalosse	0.25	/	Mont-de-Marsan	Hagetmau Chalosse	FP 128
Référent directeur	0.25	/	/	Dax Centre landes	FP 129 (a)
	0.25	/	/	Dax Sud Adour	FP 129 (b)
Directeur d'école – 8 classes	1	EPPU	Ondres	Tyrosse Côte Sud	FP 131
Conseiller pédagogique de circonscription « régulation scolaire »	0.50	Circonscription de Dax Sud Adour	Dax	Dax Sud Adour	FP 132 (a)
	1	Circonscription de Mont de Marsan Haute Lande	Mont-de-Marsan	Mont de Marsan Haute Lande	FP 132 (b)
	1	Circonscription d'Hagetmau Chalosse	Mont-de-Marsan	Hagetmau Chalosse	FP 132 (c)
	1	Circonscription de Mimizan	Mimizan	Mimizan	FP 132 (d)
	0.50	Circonscription de Dax Centre Landes	Dax	Dax Centre Landes	FP 132 (e)
	0.50	Circonscription de Tyrosse Côte Sud	Tyrosse	Tyrosse Côte Sud	FP 132 (f)

Les commissions de recrutement se dérouleront entre le mardi 2 avril 2024 et le mardi 9 avril 2024

**ENSEIGNANT REFERENT AUX USAGES DU NUMERIQUE
(ERUN) - 50%**

Dax centre Landes

Missions principales

La quotité du poste est un mi-temps. Le champ d'intervention est la circonscription de Dax centre Landes. Les missions de l'enseignant référent pour les usages du numérique (ERUN) visent la généralisation de pratiques d'enseignement utilisant des ressources et des services numériques pour l'école. Elles s'articulent autour de trois axes principaux :

L'accompagnement des enseignants, des équipes d'écoles et de circonscriptions.

La contribution à la formation des enseignants. L'aide et le conseil pour la mise en œuvre de la politique éducative.

L'ERUN assure ses missions dans le cadre de l'organisation académique, départementale et de circonscription. Son action est essentiellement une action de terrain, une aide et un accompagnement des enseignants, il doit pouvoir développer et accompagner des usages innovants autour du numérique.

L'ERUN est un enseignant du premier degré. Par ses compétences affirmées, il contribue à renforcer, à l'école, le cadre de confiance pour le développement des usages pertinents et responsables du numérique.

L'ERUN est membre de l'équipe départementale en charge du numérique pilotée par l'IEN mission numérique et sous la coordination du CPD numérique. Il exerce ses missions sous l'autorité de l'IEN de Dax centre Landes et fait partie de l'équipe de circonscription. Il peut être amené à intervenir sur plusieurs circonscriptions.

Connaissances et compétences attendues

Accompagnement des écoles et des circonscriptions : L'ERUN accompagne les équipes pédagogiques des écoles dans la mise en œuvre des usages du numérique dans le cadre des référentiels d'enseignement.

Ses missions consistent notamment à : Déployer et suivre les ressources et les services numériques.

Accompagner les enseignants à l'intégration des outils numériques aux pratiques pédagogiques.

Impulser des actions innovantes.

Il participe à la mise en œuvre de projets nationaux, académiques ou départementaux dans le domaine du numérique. Il accompagne des projets d'expérimentation ou de déploiement d'équipements, de ressources et de services numériques.

Il assiste les directeurs d'école par des apports pratiques et techniques sur des outils et services numériques utilisés pour la gestion pédagogique et administrative. Il soutient les équipes de circonscription et de la DSDEN dans l'utilisation des outils numériques de gestion et de pilotage.

Contribution à la formation des enseignants :

Au regard de son expertise, l'ERUN contribue à mettre en œuvre des actions de formation.

Il met les outils numériques et les parcours à distance au service de la généralisation de pratiques pédagogiques avec le numérique. Il participe à la création et à l'accompagnement de parcours de formation à distance aux usages du numérique. Il conçoit des outils d'aide (création de pas à pas, mode d'emploi) et des vidéos d'usages pédagogiques à destination des enseignants.

Selon les besoins et l'articulation avec les enjeux nationaux et territoriaux, l'ERUN apporte une aide à la décision et une expertise aux IEN, aux équipes pédagogiques des écoles, aux représentants des collectivités territoriales. Dans le cadre de la politique numérique départementale, il agit en collaboration avec des partenaires extérieurs.

En s'appuyant sur un travail de veille, il apporte aide et conseil notamment sur :

Le suivi et l'accompagnement de la mise en œuvre des orientations de la politique éducative, en cohérence avec le pilotage de l'IEN en charge du numérique. Les modalités d'équipement et de maintenance. Le choix des ressources et services numériques. Les aspects juridiques et déontologiques.

Le recensement et la diffusion des pratiques et des démarches pédagogiques efficaces avec le numérique. Il assure un travail de communication au travers de lettres de diffusion numériques et le site de la DSDEN.

Qualifications requises

Capacités d'organisation et d'animation et capacités à travailler au sein d'une équipe.

Maîtriser le numérique dans un cadre pédagogique et avoir une approche innovante dans sa pratique.

Aucune spécialisation n'est imposée.

Conditions particulières d'exercice

Ce poste demande une grande flexibilité tant au niveau des horaires que de l'adaptation aux conditions de travail.

Modalités de candidature

Pour toute candidature, prendre contact avec l'IEN de Dax centre Landes.

CONSEILLER PEDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION

Circonscription d'Aire Tursan

Présentation du poste et implantation

Le poste de conseiller pédagogique est un enseignant formateur qui exerce ses missions sous la responsabilité de l'IEN de la circonscription d'Aire Tursan dont il est le collaborateur direct.

Missions principales

Les missions du conseiller pédagogique comprennent :

Un travail d'animation pédagogique, d'expertise didactique notamment dans les domaines de la différenciation et de la remédiation

Le conseil aux équipes dans la mise en place des programmes, de nouveaux dispositifs, de projets

L'accompagnement à la prise de fonction des néo-titulaires et des enseignants ayant des besoins particuliers

La participation à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan de formation continue au niveau de la circonscription et du département. Il participe également à la formation initiale et continuée des professeurs des écoles ainsi qu'à l'accompagnement des PE contractuels

L'engagement actif dans le pôle ressource de circonscription et dans des groupes de travail départementaux

La participation à des jurys, des commissions d'entretien et à l'évaluation des établissements

Activité spécifique

/

Connaissances et compétences attendues

Outre des connaissances pédagogiques, didactiques et réglementaires, sont attendues :

Des capacités relationnelles, d'écoute, d'analyse, d'initiative.

Des qualités de discrétion, de confidentialité, de loyauté.

Une aptitude à travailler en équipe permettant la mise en œuvre d'actions conjointes.

Des compétences dans le domaine informatique et numérique.

Qualifications requises

Peuvent faire acte de candidature les enseignants titulaires (ou en cours d'obtention) du CAFIPEMF et plus généralement tout enseignant disposant de compétences pédagogiques solides avec l'intention de s'inscrire au CAFIPEMF. Une expérience d'enseignement dans les trois cycles serait appréciée.

Modalités de candidature

Le poste de conseiller pédagogique régulation scolaire fait l'objet d'un recrutement sur poste à profil. Les candidats seront entendus par une commission qui aura pris connaissance des éléments de carrière et d'une lettre de motivation. Les candidats sont invités à prendre contact au préalable avec l'IEN de la circonscription d'Aire Tursan.

CONSEILLER PEDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION

Circonscription d'Hagetmau-Chalosse

Présentation du poste et implantation

Le poste de conseiller pédagogique est un enseignant formateur qui exerce ses missions sous la responsabilité de l'IEN de la circonscription d'Hagetmau-Chalosse dont il est le collaborateur direct.

Missions principales

Les missions du conseiller pédagogique comprennent :

Un travail d'animation pédagogique, d'expertise didactique notamment dans les domaines de la différenciation et de la remédiation

Le conseil aux équipes dans la mise en place des programmes, de nouveaux dispositifs, de projets

L'accompagnement à la prise de fonction des néo-titulaires et des enseignants ayant des besoins particuliers

La participation à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan de formation continue au niveau de la circonscription et du département. Il participe également à la formation initiale et continuée des professeurs des écoles ainsi qu'à l'accompagnement des PE contractuels

L'engagement actif dans le pôle ressource de circonscription et dans des groupes de travail départementaux

La participation à des jurys, des commissions d'entretien et à l'évaluation des établissements

Activité spécifique

Le projet de Territoire Educatif Rural Terres de Chalosse constitue un contexte d'exercice particulier.

Connaissances et compétences attendues

Outre des connaissances pédagogiques, didactiques et réglementaires, sont attendues :

Des capacités relationnelles, d'écoute, d'analyse, d'initiative.

Des qualités de discrétion, de confidentialité, de loyauté.

Une aptitude à travailler en équipe permettant la mise en œuvre d'actions conjointes.

Des compétences dans le domaine informatique et numérique.

Qualifications requises

Peuvent faire acte de candidature les enseignants titulaires (ou en cours d'obtention) du CAFIPEMF et plus généralement tout enseignant disposant de compétences pédagogiques solides avec l'intention de s'inscrire au CAFIPEMF. Une expérience d'enseignement dans les trois cycles serait appréciée.

Modalités de candidature

Le poste de conseiller pédagogique régulation scolaire fait l'objet d'un recrutement sur poste à profil. Les candidats seront entendus par une commission qui aura pris connaissance des éléments de carrière et d'une lettre de motivation. Les candidats sont invités à prendre contact au préalable avec l'IEN de la circonscription d'Hagetmau-Chalosse.

CONSEILLER PEDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION

Circonscription de Mimizan

Présentation du poste et implantation

Le poste de conseiller pédagogique est un enseignant formateur qui exerce ses missions sous la responsabilité de l'IEN de la circonscription de Mimizan dont il est le collaborateur direct.

Missions principales

Les missions du conseiller pédagogique comprennent :

Un travail d'animation pédagogique, d'expertise didactique notamment dans les domaines de la différenciation et de la remédiation

Le conseil aux équipes dans la mise en place des programmes, de nouveaux dispositifs, de projets

L'accompagnement à la prise de fonction des néo-titulaires et des enseignants ayant des besoins particuliers

La participation à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan de formation continue au niveau de la circonscription et du département. Il participe également à la formation initiale et continuée des professeurs des écoles ainsi qu'à l'accompagnement des PE contractuels

L'engagement actif dans le pôle ressource de circonscription et dans des groupes de travail départementaux

La participation à des jurys, des commissions d'entretien et à l'évaluation des établissements

Activité spécifique

Le Réseau d'Education Prioritaire de Labouheyre ainsi que le Territoire Educatif Rural Cœur Haute Lande constituent des contextes d'exercices particuliers.

Connaissances et compétences attendues

Outre des connaissances pédagogiques, didactiques et réglementaires, sont attendues :

Des capacités relationnelles, d'écoute, d'analyse, d'initiative.

Des qualités de discrétion, de confidentialité, de loyauté.

Une aptitude à travailler en équipe permettant la mise en œuvre d'actions conjointes.

Des compétences dans le domaine informatique et numérique.

Qualifications requises

Peuvent faire acte de candidature les enseignants titulaires (ou en cours d'obtention) du CAFIPEMF et plus généralement tout enseignant disposant de compétences pédagogiques solides avec l'intention de s'inscrire au CAFIPEMF. Une expérience d'enseignement dans les trois cycles serait appréciée.

Modalités de candidature

Le poste de conseiller pédagogique régulation scolaire fait l'objet d'un recrutement sur poste à profil. Les candidats seront entendus par une commission qui aura pris connaissance des éléments de carrière et d'une lettre de motivation. Les candidats sont invités à prendre contact au préalable avec l'IEN de la circonscription de Mimizan.

CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL

« Langue et culture régionale »

Présentation du poste et implantation

Ce poste est placé sous la responsabilité de l'IEN chargé des missions Langue et culture régionale et Langues vivantes étrangères. Il est rattaché à la circonscription de Dax sud Adour.

Le conseiller pédagogique participe à la mise en œuvre de la politique éducative ministérielle, académique et départementale. Son action s'inscrit dans un travail d'équipe élargie concourant à l'excellence des parcours.

Missions principales

- Mettre en œuvre la politique départementale pour structurer et développer l'enseignement de la langue et culture régionale (occitan) dans le 1^{er} degré par l'accompagnement des équipes, la mise à disposition de ressources et la formation
- Contribuer au fonctionnement, au développement et à la coordination des sites dans lesquels la langue et culture régionale (occitan) est déjà enseignée (enseignement d'initiation, de renforcement, enseignement bilingue à parité horaire français-occitan)
- Promouvoir l'émergence de nouveaux sites d'enseignement (information des équipes pédagogiques et des parents, communication avec les partenaires, ...) dans le cadre de la carte départementale des langues.
- Renseigner et assurer le suivi des outils de pilotage (base de données, enquêtes, habilitations, ...)
- Organiser les liaisons écoles / collèges pour assurer la continuité du parcours de l'élève

Connaissances et compétences attendues

- des connaissances pédagogiques et didactiques concernant spécifiquement l'enseignement de l'occitan et plus généralement concernant l'ensemble des disciplines de l'école primaire
- des connaissances réglementaires sur les sujets afférents
- des capacités relationnelles, d'écoute, d'analyse, d'initiative ;
- des qualités de discrétion, de confidentialité, de loyauté ;
- une aptitude à travailler en équipe permettant la mise en œuvre d'actions conjointes ;
- des compétences dans le domaine informatique et numérique.

Qualifications requises

Peuvent faire acte de candidature les enseignants titulaires (ou en cours d'obtention) du CAFIPEMF option « Langues et cultures régionales » ou à défaut généraliste ou tout enseignant habilité en occitan disposant de compétences linguistiques et pédagogiques solides avec l'intention de s'inscrire au CAFIPEMF. Une expérience d'enseignement dans les trois cycles serait appréciée.

Conditions particulières d'exercice

Ce poste nécessite une grande disponibilité et demande une réelle souplesse dans l'organisation et l'aménagement des horaires de travail. L'échelle d'intervention est le département des Landes.

Modalités de candidature

Ce poste fait l'objet d'un recrutement sur profil. Les candidats seront entendus par une commission qui aura pris connaissance des éléments de carrière et d'une lettre de motivation. Les candidats sont invités à prendre contact au préalable avec l'IEN chargé des missions Langue et culture régionale et Langues vivantes étrangères.

CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL

« Langues vivantes étrangères »

Présentation du poste et implantation

Sous l'autorité de l'IEN en charge de la mission départementale « langues vivantes étrangères et régionales », le conseiller pédagogique départemental en langues vivantes étrangères participe à la déclinaison départementale du projet académique, en lien étroit avec les conseillers pédagogiques de circonscription et départementaux.

Le poste est implanté sur le site de la circonscription de Dax Sud Adour.

Missions principales

- Mettre en œuvre la politique départementale pour structurer et développer l'enseignement des langues vivantes dans le 1^{er} degré ;
- Concevoir et animer des actions de formation (enseignants du premier degré, interdegré) ;
- Favoriser la mise en cohérence des parcours d'élèves entre le premier et le second degré ;
- Concevoir et diffuser des outils de mise en œuvre des enseignements linguistiques et culturels (maternelle, programmation, dispositifs d'évaluation de l'oral, favoriser les interactions langagières, ...) ;
- Promouvoir et développer les dispositifs EMILE ;
- Favoriser l'ouverture internationale des établissements (Erasmus, etwinning...) ;
- Accueillir, former et accompagner les assistants étrangers en langue vivante ;
- Participer au développement des actions innovantes.

Connaissances et compétences attendues

- Connaissance des textes règlementaires
- Compétences linguistiques dans une des LVE enseignées dans le premier degré dans les Landes
- Compétences didactiques et pédagogiques affirmées dans tous les domaines disciplinaires
- Compétences méthodologiques (analyse, conception, organisation,...) ;
- Capacités de communication, d'animation, d'usage des outils numériques

Qualifications requises

Peuvent faire acte de candidature les enseignants titulaires (ou en cours d'obtention) du CAFIPEMF option « Langues vivantes étrangères » ou à défaut généraliste ou tout enseignant disposant de compétences linguistiques et pédagogiques solides avec l'intention de s'inscrire au CAFIPEMF. Une expérience d'enseignement dans les trois cycles serait appréciée.

Modalités de candidature

Ce poste fait l'objet d'un recrutement sur poste à profil. Les candidats seront entendus par une commission qui aura pris connaissance des éléments de carrière et d'une lettre de motivation. Les candidats sont invités à prendre contact au préalable avec l'IEN chargé de la mission « langues vivantes étrangères et langues régionales »

CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL

Pour « l'EPS »

Présentation du poste et implantation

Le conseiller pédagogique départemental pour l'EPS exerce les missions de conseiller technique du directeur académique des services de l'éducation nationale sous la responsabilité de l'IEN chargé du dossier EPS. Il est chargé de la mise en œuvre de la politique académique et départementale en matière d'Education Physique et Sportive à l'école. Le poste est rattaché à la Direction Académique des Landes.

Missions principales

Les missions du conseiller pédagogique départemental pour l'EPS concernent les aspects pédagogiques, formatifs, réglementaires et partenariaux de la mise en œuvre de l'Education Physique et Sportive à l'école :

- Concevoir, animer, finaliser des actions de formation initiale et continue à destination des enseignants, des directeurs et des formateurs (stages, animations pédagogiques, ...) répondant aux besoins ou aux priorités nationales : Savoir nager en sécurité/ Savoir rouler en sécurité...
- Participer à l'animation du groupe départemental EPS en relation avec l'IEN en chargé de la mission EPS. Apporter son expertise dans le domaine pédagogique et réglementaire.
- Elaborer des documents et des outils pédagogiques en lien avec les conseillers pédagogiques des circonscriptions, et alimenter le Blog EPS40.
- Veiller à l'évolution de la réglementation et à sa déclinaison au niveau départemental
- Contribuer à la dynamique de l'école promotrice de santé, et toute action s'y inscrivant, en accompagnant les 30 minutes d'APQ et leur développement.
- Assurer le traitement, le suivi et l'évaluation des dossiers de conventions, d'agrément des intervenants et des structures sportives d'accueil, de sorties avec nuitées et d'encadrement des activités (notamment celles à risque nécessitant un encadrement renforcé) en collaboration avec la division de la scolarité de la direction académique (Sortisco).
- Superviser et accompagner la formation et l'agrément des différents intervenants extérieurs participant à l'action éducative de l'école dans le domaine de l'éducation physique et sportive.
- Travailler en partenariat avec l'INSPE, le SDJES, l'USEP, l'UNSS, les opérateurs du monde sportif (CREPS- comités, fédérations, ...).

Activité spécifique

- Assurer le suivi et la réactualisation du blog EPS40 de la direction académique et la gestion de l'espace collaboratif de l'équipe départementale pour l'EPS.
- Participer au groupe de coordination académique avec les CPD-EPS des autres départements.
- Participer aux jurys du CRPE, des ETAPS, ...et proposer des sujets à la demande de l'institution.
- Représenter le directeur académique dans des instances de concertation ou lors de manifestations.

Connaissances et compétences attendues

Il est attendu des candidats :

- une bonne connaissance : - de l'enseignement du premier degré et de l'environnement éducatif ;
 - de l'enseignement de l'EPS ;
 - du monde sportif, du sport scolaire et de l'organisation territoriale
- une maîtrise des savoirs relatifs à la didactique et la pédagogie de l'EPS ainsi qu'à l'analyse de la pratique professionnelle de l'enseignement de l'EPS ;
- des capacités dans le montage de projets, la gestion de dossiers techniques, la conduite de partenariats sportifs et de leur suivi
- des capacités de communication, d'organisation, de travail en équipe et en partenariat
- une bonne maîtrise des outils informatiques et numériques.

Qualifications requises

Peuvent faire acte de candidature les professeurs des écoles titulaires du CAFIPEMF. La spécialité « éducation physique et sportive » sera appréciée.

Conditions particulières d'exercice

Ce poste nécessite une grande disponibilité, la capacité à travailler en équipe et avec les partenaires.

Modalités de candidature

Le poste de conseiller pédagogique départemental pour l'EPS fait l'objet d'un recrutement sur poste à profil. Les candidats seront entendus par une commission qui aura pris connaissance des éléments de carrière et d'une lettre de motivation. Les candidats sont invités à prendre contact au préalable avec l'Adjoint au DASEN.

ENSEIGNANT EN OCCITAN

Présentation du poste et implantation

Ce poste à profil est ouvert aux enseignants du premier degré disposant des diplômes exigés.

Missions principales

- Assurer l'apprentissage de la langue et de la culture occitane par l'intermédiaire d'un enseignement bilingue à parité horaire (12 heures hebdomadaires en français / 12 heures en occitan) ;
- Mettre en œuvre une politique linguistique s'inscrivant dans les directives ministérielles, académiques et départementales ;
- Contribuer à la mise en place d'une continuité des enseignements et des apprentissages de l'école maternelle au collège, en élaborant et mettant en œuvre, de manière conjointe et cohérente, des actions de continuité pédagogique (liaisons inter-cycles, projets d'école, projets communs) et des outils (livret scolaire, protocoles d'évaluation, ...) ;
- Initier l'émergence et la mise en œuvre de projets pédagogiques interdisciplinaires centrés sur l'acquisition de compétences linguistiques et culturelles ;
- Définir, avec l'équipe d'école, l'organisation pédagogique la plus pertinente au regard des éléments de contexte.

Activités associées

- Favoriser la collaboration au sein de l'équipe pour instaurer une coordination pédagogique et se positionner en personne-ressource du domaine de l'enseignement en langue régionale ;
- Développer les relations avec les divers partenaires de l'école (parents, associations, collectivités territoriales...).

Connaissances et compétences attendues

L'enseignant devra faire preuve :

- De compétences didactiques et pédagogiques affirmées dans l'enseignement des langues vivantes régionales (maîtrise des compétences de niveau B2 en langue régionale occitane) ;
- De solides compétences méthodologiques (pédagogie différenciée, gestion de groupes multiniveaux, analyse, conception, organisation...)
- De réelles capacités d'adaptation, d'écoute, de communication, d'animation et de coopération ;
- D'une bonne maîtrise des outils informatiques et de communication ;
- De capacités d'initiatives et d'innovation.

Qualifications requises

Soit d'un concours de recrutement de professeurs des écoles accompagné d'une habilitation en langue régionale (provisoire et/ou définitive) ou d'un diplôme de compétences en langue régionale attestant d'un niveau B2, soit d'un concours de recrutement de professeurs des écoles spécialisé langue régionale.

Modalités de candidature

Le poste d'enseignant en fait l'objet d'un recrutement sur poste à profil. Les candidats seront entendus par une commission qui aura pris connaissance des éléments de carrière et d'une lettre de motivation. Les candidats sont invités à prendre contact au préalable avec l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription.

**COORDONNATEUR
D'UN TERRITOIRE EDUCATIF RURAL
« Terres de Chalosse »**

Présentation du poste et implantation

Le projet de Territoire Educatif Rural Terres de Chalosse constitue un dispositif conventionné avec la Préfecture des Landes, la Communauté des communes Terres de Chalosse, le Conseil départemental et la CAF.

Il offre un cadre de réflexion partenarial visant à apporter des réponses coordonnées et adaptées aux enjeux des « territoires éloignés » et s'articule autour des axes suivants :

- 1 : Renforcer la coopération entre l'Ecole et les acteurs locaux
- 2 : Garantir aux élèves des ruralités un véritable pouvoir d'agir sur leur avenir
- 3 : Renforcer l'attractivité de l'Ecole rurale et l'accompagnement des personnels

Le territoire éducatif rural « Terres de Chalosse » s'organise autour des secteurs de collèges Serge Barranx de Montfort-en-Chalosse et René Soubagné de Mugron. Il comprend les écoles de Doazit, Hauriet, Toulouzette, Saint-Aubin, Caupenne, Larbey, Maylis, Mugron, Laurède, Poyanne, Montfort-en-Chalosse, Poyartin, Clermont, Garrey, Sort-en-Chalosse, Hinx, Gamarde-les-bains, Goos, Préchacq-les-bains, Louer, Cassen, Saint-Geours-d'Auribat, Onard, Vicq-d'Auribat, Saint-Jean-de-Lier et Gousse.

La mission de coordination du TER Terres de Chalosse s'adresse à une directrice, un directeur d'école ou un enseignant chargé(e) d'école dont le poste est déjà implanté dans l'une des écoles susvisées et qui se verra proposer 0.25 de décharge supplémentaire.

Missions principales

- Impulser et coordonner des actions pédagogiques et éventuellement participer à leur mise en œuvre, en application du projet d'actions.
- Elaborer, actualiser le projet d'actions, outil essentiel du pilotage du TER.
- Contribuer à la mise en œuvre des objectifs, des actions développées dans le domaine éducatif (accueil et communication, enfance en difficulté, accompagnement scolaire, prévention...).
- S'associer, autant que de besoin, aux instances pédagogiques du premier et du second degré.
- Promouvoir toutes les initiatives permettant l'amélioration des conditions d'apprentissage des élèves.
- Soutenir les initiatives en direction des familles.
- Appuyer les membres du comité de pilotage du TER dans l'organisation du comité, dans le suivi de ses décisions et rédiger les comptes rendus des réunions.
- Aider à l'organisation des ressources humaines et financières supplémentaires dédiées au TER.
- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des formations à destination des membres du TER.
- Soumettre aux équipes les supports appropriés à la réalisation de la synthèse pédagogique des actions menées. Créer les conditions de leur diffusion.
- Elaborer et mettre à jour le tableau de bord du TER (suivi du tableau de bord : principaux indicateurs scolaires et socio-économiques).

Activités associées

- Mettre en œuvre une évaluation interne portant sur les indicateurs du diagnostic.
- Pour répondre à des demandes individuelles : parents, enseignants, partenaires extérieurs...

Connaissances et compétences attendues

- Connaissance du système éducatif et de l'exercice en milieu rural.
- Connaissance du cadre partenarial.
- Connaissance du territoire cible.
- Capacité à se positionner comme personne ressource et personne conseil auprès des écoles, des collèges, des partenaires institutionnels, des personnels de soins, les personnels associatifs, ...
- Capacité à exercer avec dynamisme.
- Capacité à participer à la formation des enseignants (intervention stages directeurs et animations pédagogiques).
- Connaissance et pratique des démarches de projet et d'évaluation.
- Capacité à s'organiser et à mobiliser.
- Capacités à travailler en équipe et en partenariat, faculté de développer un réseau relationnel très varié.
- Capacité d'analyse, de synthèse et d'ouverture à l'innovation ;
- Aptitude à la communication, sens de l'organisation et des responsabilités, disponibilité, diplomatie et souplesse dans les horaires constituent des qualités indispensables.

Conditions particulières d'exercice

Le coordonnateur TER est placé sous l'autorité fonctionnelle de l'Adjoint au Directeur Académique chargé du premier degré pour l'exercice de ses missions. Il travaille en réseau avec l'IEN de la circonscription d'Hagetmau-Chalosse, les directrices et directeurs des écoles du TER, avec les principaux des deux collèges et les partenaires du TER.

Modalités de candidature

Le poste de coordonnateur TER fait l'objet d'un recrutement sur profil. Les candidats seront entendus par une commission qui aura pris connaissance des éléments de carrière et d'une lettre de motivation. Pour tous renseignements complémentaires, prendre contact avec l'adjoint au DASEN.

REFERENT DIRECTEUR (25%)

Dax centre Landes

Présentation du poste et implantation

La circulaire du 25 août 2020 sur les fonctions et les conditions de travail des directeurs prévoit la création d'un poste de référent départemental des directeurs d'école. Le décret n° 2022-724 du 28 avril 2022 relatif à la mission de référent direction d'école vient préciser le fonctionnement de cette mission.

La quotité de cette mission correspond à un 0.25 de décharge. Le poste est rattaché à la DSDEN 40.

Missions principales

La référente/le référent participe à l'accompagnement des directrices et des directeurs d'école du département dans l'exercice de leurs missions : vie de l'école, démarches administratives, relations avec les parents d'élève, partenariat avec les communes, pilotage pédagogique, relations professionnelles, climat scolaire et conditions de travail.

Il s'agit d'un accompagnement de proximité qui prend appui sur l'écoute, le lien, l'aide, le conseil directement auprès des directeurs.

Le référent directeur de Dax centre Landes travaille en proximité avec les directeurs de la circonscription. Son action est pilotée par l'adjoint au DASEN. Il rend compte à l'IEN de Dax Centre Landes.

Il travaille en réseau avec les autres référents directeurs. Il prépare et anime les réunions du Groupe Départemental des Directeurs d'Ecole. Il rend compte des travaux du GDDE.

Il prend part à la formation des néo-directeurs et des directeurs d'école. Il propose et anime des temps d'échanges entre pairs dans le cadre de la formation des directeurs.

Il impulse la production d'outils pratiques, favorise la mutualisation et assure la diffusion de toutes les ressources utiles aux directeurs d'école. Il participe activement à la simplification administrative et, à ce titre, coopère avec les services de la DSDEN.

Il se forme à des contenus inhérents à ses missions et favorise les démarches innovantes.

A la fin de chaque année scolaire, il rédige un bilan d'activité pour rendre compte de son action.

Activités associées

La référente/le référent participe aux regroupements académiques, à des commissions de recrutement.

Il aide à l'analyse des évaluations nationales, participe aux évaluations des écoles et à l'élaboration des projets d'école. Il coopère avec les partenaires de l'école et avec les DDEN. Il peut être sollicité par les instances départementales de l'éducation nationale.

Compétences attendues et qualifications requises

La référente/le référent doit être une directrice ou un directeur actuellement en poste, justifiant d'au-moins quatre années d'exercice. Il s'agit d'une directrice ou d'un directeur expérimenté(e) disposant d'états de service reconnus pour leur excellence. Cette fonction requiert des qualités d'organisation, d'initiative et de communication, un sens aigu de la diplomatie et une grande disponibilité. Elle requiert également une loyauté sans faille, le sens de l'État et du service public.

Modalités de candidature

La référente/le référent est nommé.e pour une durée de trois ans, renouvelable une fois. Le poste fait l'objet d'un recrutement sur profil. Les candidats seront entendus par une commission qui aura pris connaissance des éléments de carrière et d'une lettre de motivation. Pour tous renseignements complémentaires, prendre contact avec l'adjoint au DASEN.

REFERENT DIRECTEUR (25%)

Dax sud Adour

Présentation du poste et implantation

La circulaire du 25 août 2020 sur les fonctions et les conditions de travail des directeurs prévoit la création d'un poste de référent départemental des directeurs d'école. Le décret n° 2022-724 du 28 avril 2022 relatif à la mission de référent direction d'école vient préciser le fonctionnement de cette mission.

La quotité de cette mission correspond à un 0.25 de décharge. Le poste est rattaché à la DSDEN 40.

Missions principales

La référente/le référent participe à l'accompagnement des directrices et des directeurs d'école du département dans l'exercice de leurs missions : vie de l'école, démarches administratives, relations avec les parents d'élève, partenariat avec les communes, pilotage pédagogique, relations professionnelles, climat scolaire et conditions de travail.

Il s'agit d'un accompagnement de proximité qui prend appui sur l'écoute, le lien, l'aide, le conseil directement auprès des directeurs.

Le référent directeur de Dax sud Adour travaille en proximité avec les directeurs de la circonscription. Son action est pilotée par l'adjoint au DASEN. Il rend compte à l'IEN de Dax sud Adour.

Il travaille en réseau avec les autres référents directeurs. Il prépare et anime les réunions du Groupe Départemental des Directeurs d'Ecole. Il rend compte des travaux du GDDE.

Il prend part à la formation des néo-directeurs et des directeurs d'école. Il propose et anime des temps d'échanges entre pairs dans le cadre de la formation des directeurs.

Il impulse la production d'outils pratiques, favorise la mutualisation et assure la diffusion de toutes les ressources utiles aux directeurs d'école. Il participe activement à la simplification administrative et, à ce titre, coopère avec les services de la DSDEN.

Il se forme à des contenus inhérents à ses missions et favorise les démarches innovantes.

A la fin de chaque année scolaire, il rédige un bilan d'activité pour rendre compte de son action.

Activités associées

La référente/le référent participe aux regroupements académiques, à des commissions de recrutement.

Il aide à l'analyse des évaluations nationales, participe aux évaluations des écoles et à l'élaboration des projets d'école. Il coopère avec les partenaires de l'école et avec les DDEN. Il peut être sollicité par les instances départementales de l'éducation nationale.

Compétences attendues et qualifications requises

La référente/le référent doit être une directrice ou un directeur actuellement en poste, justifiant d'au-moins quatre années d'exercice. Il s'agit d'une directrice ou d'un directeur expérimenté(e) disposant d'états de service reconnus pour leur excellence. Cette fonction requiert des qualités d'organisation, d'initiative et de communication, un sens aigu de la diplomatie et une grande disponibilité. Elle requiert également une loyauté sans faille, le sens de l'État et du service public.

Modalités de candidature

La référente/le référent est nommé.e pour une durée de trois ans, renouvelable une fois. Le poste fait l'objet d'un recrutement sur profil. Les candidats seront entendus par une commission qui aura pris connaissance des éléments de carrière et d'une lettre de motivation. Pour tous renseignements complémentaires, prendre contact avec l'adjoint au DASEN.

DIRECTRICE / DIRECTEUR D'ÉCOLE - 8 classes
Nouvelle école primaire d'Ondres

Présentation du poste et implantation

Sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription de Tyrosse côte sud, la directrice/le directeur de la nouvelle école primaire d'Ondres exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, ses obligations à l'égard des élèves, des personnels, des parents d'élèves et des partenaires de l'école, en conformité avec les textes régissant les missions de directeur, avec des spécificités propres.

La redéfinition du tissu scolaire sur la commune d'Ondres constitue un contexte d'exercice particulier.

Missions principales

Constituer rapidement un collectif de travail avec une équipe pédagogique nouvelle ;
Elaborer un projet d'école transitoire, assurer sa mise en œuvre et les conditions de son évaluation ;
Assurer la continuité des parcours des élèves en mobilisant des partenaires de l'école ;
Structurer les articulations nécessaires à la prise en charge globale des temps de l'enfants en coopérant particulièrement avec le personnel municipal

Connaissances et compétences attendues

Savoir impulser une dynamique d'équipe ;
Disposer d'une bonne connaissance du système éducatif et des leviers nécessaires à la prise en charge de tous les élèves ;
Savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d'éducation ;
Disposer d'aptitudes à l'écoute et à la communication tout en sachant affirmer les choix institutionnels.

Qualifications requises

Les candidats devront être inscrits sur la liste d'aptitude des directrices/directeurs de 2 classes et plus. Une expérience préalable de direction en élémentaire et maternelle sera appréciée.

Conditions particulières d'exercice

La directrice/le directeur d'école est placé.e sous l'autorité hiérarchique de l'IEN de la circonscription.
La directrice/le directeur de la nouvelle école primaire d'Ondres exerce en classe et bénéficie d'un tiers temps de décharge de direction.

Modalités de candidature

La direction de la nouvelle école primaire d'Ondres fait l'objet d'un recrutement sur poste à profil. Les candidats seront entendus par une commission qui aura pris connaissance des éléments de carrière et d'une lettre de motivation. Les candidats sont invités à prendre contact au préalable avec l'Inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription de Tyrosse côte sud.

CONSEILLER PEDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION

« Régulation scolaire » (50%)

Circonscription de Dax Sud Adour

Présentation du poste et implantation

Le poste de conseiller pédagogique est un enseignant formateur qui exerce ses missions sous la responsabilité de l'IEN de la circonscription de Dax sud Adour côte sud dont il est le collaborateur direct.

Missions principales

Les missions du conseiller pédagogique comprennent :

Un travail d'animation pédagogique, d'expertise didactique notamment dans les domaines de la différenciation et de la remédiation

Le conseil aux équipes dans la mise en place des programmes, de nouveaux dispositifs, de projets

L'accompagnement à la prise de fonction des néo-titulaires et des enseignants ayant des besoins particuliers

La participation à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan de formation continue au niveau de la circonscription et du département. Il participe également à la formation initiale et continuée des professeurs des écoles ainsi qu'à l'accompagnement des PE contractuels

L'engagement actif dans le pôle ressource de circonscription et dans des groupes de travail départementaux

La participation à des jurys, des commissions d'entretien et à l'évaluation des établissements

Activité spécifique

Une mission spécifique de « régulation scolaire » est adossée au poste.

Acteur important du pôle ressources de circonscription, le conseiller pédagogique est identifié comme référent pour les directeurs d'école et les enseignants dans les situations complexes d'élèves. Il est sollicité en proximité pour analyser les situations d'élèves à comportement perturbateur et/ou violent et pour réunir les conditions d'un traitement apaisé et distancié par les directeurs, les enseignants, les parents et les partenaires.

A ce titre, il participe à des réunions de concertation, à des équipes éducatives et/ou des équipes de suivi de la scolarité. Il articule son action avec celle du référent directeur de circonscription.

Son action s'inscrit dans le cadre du protocole départemental de la scolarisation des élèves à comportement perturbateurs et/ou violent.

Il travaille en réseau avec les CPC régulation scolaire des autres circonscriptions.

Connaissances et compétences attendues

Outre des connaissances pédagogiques, didactiques et réglementaires, sont attendues :

Des capacités relationnelles, d'écoute, d'analyse, d'initiative.

Des qualités de discrétion, de confidentialité, de loyauté.

Une aptitude à travailler en équipe permettant la mise en œuvre d'actions conjointes.

Des compétences dans le domaine informatique et numérique.

Qualifications requises

Peuvent faire acte de candidature les enseignants titulaires (ou en cours d'obtention) du CAFIPEMF et plus généralement tout enseignant disposant de compétences pédagogiques solides avec l'intention de s'inscrire au CAFIPEMF. Une expérience d'enseignement dans les trois cycles serait appréciée.

Modalités de candidature

Le poste de conseiller pédagogique régulation scolaire fait l'objet d'un recrutement sur poste à profil. Les candidats seront entendus par une commission qui aura pris connaissance des éléments de carrière et d'une lettre de motivation. Les candidats sont invités à prendre contact au préalable avec l'IEN de la circonscription de Dax sud Adour.

CONSEILLER PEDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION

« Régulation scolaire »

Circonscription de Mont de Marsan Haute Lande

Présentation du poste et implantation

Le poste de conseiller pédagogique est un enseignant formateur qui exerce ses missions sous la responsabilité de l'IEN de la circonscription de Mont de Marsan Haute Lande dont il est le collaborateur direct.

Missions principales

Les missions du conseiller pédagogique comprennent :

Un travail d'animation pédagogique, d'expertise didactique notamment dans les domaines de la différenciation et de la remédiation

Le conseil aux équipes dans la mise en place des programmes, de nouveaux dispositifs, de projets

L'accompagnement à la prise de fonction des néo-titulaires et des enseignants ayant des besoins particuliers

La participation à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan de formation continue au niveau de la circonscription et du département. Il participe également à la formation initiale et continuée des professeurs des écoles ainsi qu'à l'accompagnement des PE contractuels

L'engagement actif dans le pôle ressources de circonscription et dans des groupes de travail départementaux

La participation à des jurys, des commissions d'entretien et à l'évaluation des établissements

Activité spécifique

Une mission spécifique de « régulation scolaire » est adossée au poste.

Acteur important du pôle ressources de circonscription, le conseiller pédagogique est identifié comme référent pour les directeurs d'école et les enseignants dans les situations complexes d'élèves. Il est sollicité en proximité pour analyser les situations d'élèves à comportement perturbateur et/ou violent et pour réunir les conditions d'un traitement apaisé et distancié par les directeurs, les enseignants, les parents et les partenaires.

A ce titre, il participe à des réunions de concertation, à des équipes éducatives et/ou des équipes de suivi de la scolarité. Il articule son action avec celle du référent directeur de circonscription.

Son action s'inscrit dans le cadre du protocole départemental de la scolarisation des élèves à comportement perturbateurs et/ou violent. Il travaille en réseau avec les CPC régulation scolaire des autres circonscriptions.

Les Réseaux d'Education Prioritaire de Mont de Marsan-Duruy et de Gabarret ainsi que le Territoire Educatif Rural Cœur Haute Lande constituent des contextes d'exercices particuliers.

Connaissances et compétences attendues

Outre des connaissances pédagogiques, didactiques et réglementaires, sont attendues :

Des capacités relationnelles, d'écoute, d'analyse, d'initiative.

Des qualités de discrétion, de confidentialité, de loyauté.

Une aptitude à travailler en équipe permettant la mise en œuvre d'actions conjointes.

Des compétences dans le domaine informatique et numérique.

Qualifications requises

Peuvent faire acte de candidature les enseignants titulaires (ou en cours d'obtention) du CAFIPEMF et plus généralement tout enseignant disposant de compétences pédagogiques solides avec l'intention de s'inscrire au CAFIPEMF. Une expérience d'enseignement dans les trois cycles serait appréciée.

Modalités de candidature

Le poste de conseiller pédagogique régulation scolaire fait l'objet d'un recrutement sur poste à profil. Les candidats seront entendus par une commission qui aura pris connaissance des éléments de carrière et d'une lettre de motivation. Les candidats sont invités à prendre contact au préalable avec l'IEN de la circonscription de Mont de Marsan Haute Lande.

CONSEILLER PEDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION

« Régulation scolaire » (50%)

Circonscription de d'Hagetmau-Chalosse

Présentation du poste et implantation

Le poste de conseiller pédagogique est un enseignant formateur qui exerce ses missions sous la responsabilité de l'IEN de la circonscription d'Hagetmau-Chalosse dont il est le collaborateur direct.

Missions principales

Les missions du conseiller pédagogique comprennent :

Un travail d'animation pédagogique, d'expertise didactique notamment dans les domaines de la différenciation et de la remédiation

Le conseil aux équipes dans la mise en place des programmes, de nouveaux dispositifs, de projets

L'accompagnement à la prise de fonction des néo-titulaires et des enseignants ayant des besoins particuliers

La participation à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan de formation continue au niveau de la circonscription et du département. Il participe également à la formation initiale et continuée des professeurs des écoles ainsi qu'à l'accompagnement des PE contractuels

L'engagement actif dans le pôle ressource de circonscription et dans des groupes de travail départementaux

La participation à des jurys, des commissions d'entretien et à l'évaluation des établissements

Activité spécifique

Une mission spécifique de « régulation scolaire » est adossée au poste.

Acteur important du pôle ressources de circonscription, le conseiller pédagogique est identifié comme référent pour les directeurs d'école et les enseignants dans les situations complexes d'élèves. Il est sollicité en proximité pour analyser les situations d'élèves à comportement perturbateur et/ou violent et pour réunir les conditions d'un traitement apaisé et distancié par les directeurs, les enseignants, les parents et les partenaires.

A ce titre, il participe à des réunions de concertation, à des équipes éducatives et/ou des équipes de suivi de la scolarité. Il articule son action avec celle du référent directeur de circonscription.

Son action s'inscrit dans le cadre du protocole départemental de la scolarisation des élèves à comportement perturbateurs et/ou violent.

Il travaille en réseau avec les CPC régulation scolaire des autres circonscriptions.

Connaissances et compétences attendues

Outre des connaissances pédagogiques, didactiques et réglementaires, sont attendues :

Des capacités relationnelles, d'écoute, d'analyse, d'initiative.

Des qualités de discrétion, de confidentialité, de loyauté.

Une aptitude à travailler en équipe permettant la mise en œuvre d'actions conjointes.

Des compétences dans le domaine informatique et numérique.

Qualifications requises

Peuvent faire acte de candidature les enseignants titulaires (ou en cours d'obtention) du CAFIPEMF et plus généralement tout enseignant disposant de compétences pédagogiques solides avec l'intention de s'inscrire au CAFIPEMF. Une expérience d'enseignement dans les trois cycles serait appréciée.

Modalités de candidature

Le poste de conseiller pédagogique régulation scolaire fait l'objet d'un recrutement sur poste à profil. Les candidats seront entendus par une commission qui aura pris connaissance des éléments de carrière et d'une lettre de motivation. Les candidats sont invités à prendre contact au préalable avec l'IEN de la circonscription d'Hagetmau-Chalosse.

CONSEILLER PEDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION

« Régulation scolaire »

Circonscription de Mimizan

Présentation du poste et implantation

Le poste de conseiller pédagogique est un enseignant formateur qui exerce ses missions sous la responsabilité de l'IEN de la circonscription de Mimizan dont il est le collaborateur direct.

Missions principales

Les missions du conseiller pédagogique comprennent :

Un travail d'animation pédagogique, d'expertise didactique notamment dans les domaines de la différenciation et de la remédiation

Le conseil aux équipes dans la mise en place des programmes, de nouveaux dispositifs, de projets

L'accompagnement à la prise de fonction des néo-titulaires et des enseignants ayant des besoins particuliers

La participation à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan de formation continue au niveau de la circonscription et du département. Il participe également à la formation initiale et continuée des professeurs des écoles ainsi qu'à l'accompagnement des PE contractuels

L'engagement actif dans le pôle ressource de circonscription et dans des groupes de travail départementaux

La participation à des jurys, des commissions d'entretien et à l'évaluation des établissements

Activité spécifique

Une mission spécifique de « régulation scolaire » est adossée au poste.

Acteur important du pôle ressources de circonscription, le conseiller pédagogique est identifié comme référent pour les directeurs d'école et les enseignants dans les situations complexes d'élèves. Il est sollicité en proximité pour analyser les situations d'élèves à comportement perturbateur et/ou violent et pour réunir les conditions d'un traitement apaisé et distancié par les directeurs, les enseignants, les parents et les partenaires.

A ce titre, il participe à des réunions de concertation, à des équipes éducatives et/ou des équipes de suivi de la scolarité. Il articule son action avec celle du référent directeur de circonscription.

Son action s'inscrit dans le cadre du protocole départemental de la scolarisation des élèves à comportement perturbateurs et/ou violent. Il travaille en réseau avec les CPC régulation scolaire des autres circonscriptions.

Le Réseau d'Education Prioritaire de Labouheyre ainsi que le Territoire Educatif Rural Cœur Haute Lande constituent des contextes d'exercices particuliers.

Connaissances et compétences attendues

Outre des connaissances pédagogiques, didactiques et réglementaires, sont attendues :

Des capacités relationnelles, d'écoute, d'analyse, d'initiative.

Des qualités de discrétion, de confidentialité, de loyauté.

Une aptitude à travailler en équipe permettant la mise en œuvre d'actions conjointes.

Des compétences dans le domaine informatique et numérique.

Qualifications requises

Peuvent faire acte de candidature les enseignants titulaires (ou en cours d'obtention) du CAFIPEMF et plus généralement tout enseignant disposant de compétences pédagogiques solides avec l'intention de s'inscrire au CAFIPEMF. Une expérience d'enseignement dans les trois cycles serait appréciée.

Modalités de candidature

Le poste de conseiller pédagogique régulation scolaire fait l'objet d'un recrutement sur poste à profil. Les candidats seront entendus par une commission qui aura pris connaissance des éléments de carrière et d'une lettre de motivation. Les candidats sont invités à prendre contact au préalable avec l'IEN de la circonscription de Mimizan.

CONSEILLER PEDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION

« Régulation scolaire » (50%)

Circonscription de Dax centre Landes

Présentation du poste et implantation

Le poste de conseiller pédagogique est un enseignant formateur qui exerce ses missions sous la responsabilité de l'IEN de la circonscription de Dax centre Landes côte sud dont il est le collaborateur direct.

Missions principales

Les missions du conseiller pédagogique comprennent :

Un travail d'animation pédagogique, d'expertise didactique notamment dans les domaines de la différenciation et de la remédiation

Le conseil aux équipes dans la mise en place des programmes, de nouveaux dispositifs, de projets

L'accompagnement à la prise de fonction des néo-titulaires et des enseignants ayant des besoins particuliers

La participation à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan de formation continue au niveau de la circonscription et du département. Il participe également à la formation initiale et continuée des professeurs des écoles ainsi qu'à l'accompagnement des PE contractuels

L'engagement actif dans le pôle ressource de circonscription et dans des groupes de travail départementaux

La participation à des jurys, des commissions d'entretien et à l'évaluation des établissements

Activité spécifique

Une mission spécifique de « régulation scolaire » est adossée au poste.

Acteur important du pôle ressources de circonscription, le conseiller pédagogique est identifié comme référent pour les directeurs d'école et les enseignants dans les situations complexes d'élèves. Il est sollicité en proximité pour analyser les situations d'élèves à comportement perturbateur et/ou violent et pour réunir les conditions d'un traitement apaisé et distancié par les directeurs, les enseignants, les parents et les partenaires.

A ce titre, il participe à des réunions de concertation, à des équipes éducatives et/ou des équipes de suivi de la scolarité. Il articule son action avec celle du référent directeur de circonscription.

Son action s'inscrit dans le cadre du protocole départemental de la scolarisation des élèves à comportement perturbateurs et/ou violent.

Il travaille en réseau avec les CPC régulation scolaire des autres circonscriptions.

Connaissances et compétences attendues

Outre des connaissances pédagogiques, didactiques et réglementaires, sont attendues :

Des capacités relationnelles, d'écoute, d'analyse, d'initiative.

Des qualités de discrétion, de confidentialité, de loyauté.

Une aptitude à travailler en équipe permettant la mise en œuvre d'actions conjointes.

Des compétences dans le domaine informatique et numérique.

Qualifications requises

Peuvent faire acte de candidature les enseignants titulaires (ou en cours d'obtention) du CAFIPEMF et plus généralement tout enseignant disposant de compétences pédagogiques solides avec l'intention de s'inscrire au CAFIPEMF. Une expérience d'enseignement dans les trois cycles serait appréciée.

Modalités de candidature

Le poste de conseiller pédagogique régulation scolaire fait l'objet d'un recrutement sur poste à profil. Les candidats seront entendus par une commission qui aura pris connaissance des éléments de carrière et d'une lettre de motivation. Les candidats sont invités à prendre contact au préalable avec l'IEN de la circonscription de Dax centre Landes.

CONSEILLER PEDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION

« Régulation scolaire » (50%)

Circonscription de Tyrosse côte sud

Présentation du poste et implantation

Le poste de conseiller pédagogique est un enseignant formateur qui exerce ses missions sous la responsabilité de l'IEN de la circonscription de Tyrosse côte sud dont il est le collaborateur direct.

Missions principales

Les missions du conseiller pédagogique comprennent :

Un travail d'animation pédagogique, d'expertise didactique notamment dans les domaines de la différenciation et de la remédiation

Le conseil aux équipes dans la mise en place des programmes, de nouveaux dispositifs, de projets

L'accompagnement à la prise de fonction des néo-titulaires et des enseignants ayant des besoins particuliers

La participation à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan de formation continue au niveau de la circonscription et du département. Il participe également à la formation initiale et continuée des professeurs des écoles ainsi qu'à l'accompagnement des PE contractuels

L'engagement actif dans le pôle ressource de circonscription et dans des groupes de travail départementaux

La participation à des jurys, des commissions d'entretien et à l'évaluation des établissements

Activité spécifique

Une mission spécifique de « régulation scolaire » est adossée au poste.

Acteur important du pôle ressources de circonscription, le conseiller pédagogique est identifié comme référent pour les directeurs d'école et les enseignants dans les situations complexes d'élèves. Il est sollicité en proximité pour analyser les situations d'élèves à comportement perturbateur et/ou violent et pour réunir les conditions d'un traitement apaisé et distancié par les directeurs, les enseignants, les parents et les partenaires.

A ce titre, il participe à des réunions de concertation, à des équipes éducatives et/ou des équipes de suivi de la scolarité. Il articule son action avec celle du référent directeur de circonscription.

Son action s'inscrit dans le cadre du protocole départemental de la scolarisation des élèves à comportement perturbateurs et/ou violent.

Il travaille en réseau avec les CPC régulation scolaire des autres circonscriptions.

Connaissances et compétences attendues

Outre des connaissances pédagogiques, didactiques et réglementaires, sont attendus :

Des capacités relationnelles, d'écoute, d'analyse, d'initiative.

Des qualités de discrétion, de confidentialité, de loyauté.

Une aptitude à travailler en équipe permettant la mise en œuvre d'actions conjointes.

Des compétences dans le domaine informatique et numérique.

Qualifications requises

Peuvent faire acte de candidature les enseignants titulaires (ou en cours d'obtention) du CAFIPEMF et plus généralement tout enseignant disposant de compétences pédagogiques solides avec l'intention de s'inscrire au CAFIPEMF. Une expérience d'enseignement dans les trois cycles serait appréciée.

Modalités de candidature

Le poste de conseiller pédagogique régulation scolaire fait l'objet d'un recrutement sur poste à profil. Les candidats seront entendus par une commission qui aura pris connaissance des éléments de carrière et d'une lettre de motivation. Les candidats sont invités à prendre contact au préalable avec l'IEN de la circonscription de Tyrosse côte sud.